

DÉNEIGEMENT SABLAGE ET ENLÈVEMENT DU SABLE DES TERRAINS

Le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais (CSSHBO) désire obtenir des soumissions pour le déblaiement de la neige, le sablage et l'enlèvement du sable de ses terrains.

SECTEUR HAUTE-GATINEAU (visites sur demande avant le 9 octobre 2020)	
Nom de l'immeuble	Adresse
Sacré-Cœur, Grand-Remous	1317, route Transcanadienne, Grand-Remous QC J0W 1E0
Saint-Boniface, Bois-Franc	459, route 107, Bois-Franc QC J9E 3A9
Dominique-Savio, Montcerf-Lytton	8, rue du Collège, Montcerf-Lytton QC J0W 1N0



POUR TOUTE DEMANDE DE VISITE, VEUILLEZ CONTACTER CHRISTINE LANGEVIN AU : 819-449-7866 POSTE 16260 POUR CONFIRMER VOTRE PRÉSENCE AVANT LE 9 OCTOBRE 16H.

La durée de ce contrat couvre une période d'un (1) an, soit du 1er octobre 2020 au 30 avril 2021 et est renouvelable pour deux (2) autres années. Les travaux de déblaiement et de sablage s'exécutent sur une période qui s'étend du 1er octobre au 30 avril normalement, ou selon les besoins climatiques qui varient d'une saison à l'autre.

Les documents de soumissions pourront être obtenus à nos bureaux au Centre administratif du Centre de services scolaire situé au 331, rue du Couvent, à Maniwaki, J9E 1H5, local 125. Le prix du devis est fixé à 10,00 \$ et est non remboursable.

Toute soumission devra être accompagnée d'une garantie de soumission représentant 10% du montant total de la soumission excluant toutes les taxes applicables, sous forme de chèque visé, de mandat poste, de lettre de garantie irrévocable ou de cautionnement de soumission émis par une institution financière qui est un assureur détenant un permis émis conformément à la *Loi sur les assurances* (L.R.Q., c. A-32) l'autorisant à pratiquer l'assurance cautionnement, une société de fiducie titulaire d'un permis délivré en vertu de la *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne* (L.R.Q., c. S-29.01), une coopérative de services financiers visée par la *Loi sur les coopératives de services financiers* (L.R.Q., c. C-67.3) ou une banque au sens de la *Loi sur les banques* (L.C., 1991, c. 46), sans quoi la soumission sera automatiquement rejetée.

Les soumissions doivent être dans des enveloppes scellées, portant l'inscription « SOUMISSION POUR DÉNEIGEMENT, SABLAGE ET ENLÈVEMENT DU SABLE » ainsi que le « NOM DE L'ÉCOLE ». Elles seront reçues au Centre administratif du Centre de services scolaire situé au 331, rue du Couvent, à Maniwaki, J9E 1H5, local 125, à l'attention de Charles Pétrin, **au plus tard le 13 octobre 2020 à 14 heures**. L'ouverture des soumissions se fera au local 235 devant témoins, le même jour à la même heure.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M. Charles Pétrin, directeur du Service des ressources matérielles, au 819-449-7866, poste 16247.

La CSSHBO ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Donné à Maniwaki, ce 23^e jour du mois de septembre 2020.

Le directeur général,
M. Denis Rossignol